

Technique d'atténuation

Gestion par injection chimique

L'injection d'herbicide systémique dans les tiges de renouées assure une diffusion efficace du produit dans tous les tissus de la plante et permet d'affaiblir fortement ou de détruire ses rhizomes. Pour une gestion efficace, elle doit donc être complétée par une autre technique.

- + Entraîne un affaiblissement rapide des renouées
- + Peut être utilisée dans des sites peu accessibles



- Technique laborieuse pour des surfaces supérieures à 50 m²
- Réservée aux professionnels disposant d'une phytolice et d'un pistolet injecteur adapté à cet usage



COMBINER LES TECHNIQUES

L'injection permet d'affaiblir fortement les renouées avant bâchage (fiche A1), arrachage répété (fiche A2) ou plantation (fiche A5).

Où ?

Possible sur tout site contaminé par les renouées, accessible à pied.

QUAND ?

En période de sève descendante (mi-août à mi-septembre) pour favoriser la descente du produit injecté dans les rhizomes. Idéalement, l'injection doit être réalisée durant au moins deux années consécutives.

PRÉCAUTIONS

La manipulation d'herbicide implique des

précautions particulières. Outre le port de gants et d'une visière de protection, il est indispensable de se conformer aux doses prescrites ci-dessous et d'appliquer les bonnes pratiques phytosanitaires.

CONTRAINTES LÉGALES

L'Arrêté du Gouvernement Wallon du 11 juillet 2013, relatif à une application des pesticides compatible avec le développement durable interdit l'usage de pesticides dans les espaces publics. Une dérogation existe cependant pour le traitement limité et localisé des renouées asiatiques et des autres plantes exotiques envahissantes visées par la circulaire du 23 avril 2009



pour peu que le site soit balisé et fermé au public durant le traitement.

Seul le glyphosate est agréé en Belgique pour un traitement par injection des renouées. Son utilisation en Wallonie est réservée aux professionnels et nécessite la détention d'une phytolice.

MISE EN ŒUVRE

1. Délimitation de la zone à traiter

Matérialiser la zone occupée par le massif de renouée avant traitement à l'aide de piquets pour pouvoir assurer un suivi des parcelles gérées durant plusieurs années.

2. Préparation de la bouillie

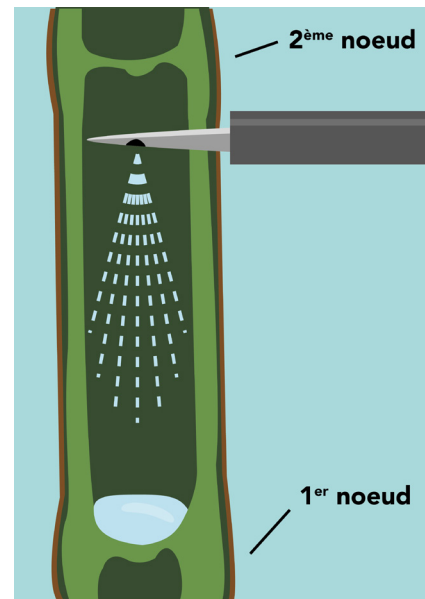
Préparer la bouillie en diluant le produit formulé de manière à appliquer la dose légale de 0,36 gr glyphosate/m² dans le volume à injecter. Appliquer les facteurs de dilution détaillés dans le tableau ci-dessous en fonction du produit commercial utilisé.

3. Injection de la bouillie

Travailler en période de descente de la sève (fin août-début septembre). Se munir d'un pistolet injecteur équipé d'une aiguille courte à orifice latéral adaptée aux tiges lignifiées de renouées. Introduire l'aiguille juste en-dessous du deuxième nœud de la tige, avec son orifice latéral dirigé vers le bas (voir figure).

Injecter 5 ml de bouillie dans chacune des 10 plus grosses tiges (tiges > 1,5 cm diamètre)

présentes sur chaque mètre carré (au total : 50 ml de bouillie par mètre carré). Lorsque moins de 10 tiges sont injectables par mètre carré, appliquer plusieurs doses sur une même tige,



en choisissant un autre inter-nœud.

Laisser sécher les tiges sur pied durant 3-4 semaines. Celles-ci peuvent ensuite être laissées sur site, incinérées ou évacuées vers un parc à container ou une plate-forme de compostage industriel.

4. Suivi post-gestion

Durant les deux années suivant le traitement initial, appliquer une nouvelle injection sur les repousses suffisamment grosses (tiges > 1.5 cm diamètre). Éliminer les petites repousses non injectables par arrachage de la plante et de la partie supérieure du rhizome (**fiche A2**). Les repousses après injection peuvent aussi être réduites par la pose d'une bâche (**fiche A1**) ou par la plantation de ligneux (**fiche A5**).

| Concentration en glyphosate dans la formulation | Dose autorisée | Facteur de dilution à appliquer pour préparer 50L de bouillie (1000m ²) |
|---|----------------|---|
| 360g/l | 10 L/ha | 50 x (49 L eau pour 1 L de produit formulé) |
| 450g/L | 8 L/ha | 62,5 x (49,2 L eau pour 0,8 L de produit formulé) |

BON À SAVOIR: LA RENOUÉE REPOUSSE TOUJOURS APRÈS UNE INJECTION UNIQUE!

Une injection unique d'herbicide ne suffit pas à éliminer les renouées asiatiques. L'année suivante, les repousses sont affaiblies, leur taille et leur densité diminuent. Certaines repousses prennent la forme de tiges rabougries et deviennent parfois trop fines pour être injectées (voir photos).



REMERCIEMENTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Merci à Quentin Delen, Denis Godeaux (Service Public de Wallonie) et Bernard Weickmans (Centre wallon de Recherches agronomiques) pour la relecture attentive de cette fiche technique et les améliorations qu'ils y ont apportées.

La législation concernant les agrégations de produits phytopharmaceutiques et les phytolicences peut être sujette à modifications. Veuillez consulter le site de référence pour en savoir plus : <https://fytoweb.be/fr>

Lire aussi :

- Delbart E, Pieret N & Mahy G (2010) [Les trois principales plantes exotiques envahissantes le long des berges des cours d'eau et plans d'eau en Région wallonne: description et conseils de gestion mécanique et chimique](#). Gembloux Agro-Bio Tech, 84 pp.

Crédits photographiques : Etienne Branquart [2, 3], Julien Legrand [1]